

[Accueil](#) > [Formation, Réseaux Judiciaires Et Agences](#) > [Estonia](#)

Contenu fourni par
Estonie

Formation initiale des juges et des procureurs dans l'Union européenne



Estonie

Juges

Il n'existe pas de formation initiale à l'intention des juges estoniens avant leur entrée en fonction. Une fois les nouveaux juges nommés, ils ont accès à la formation destinée aux juges, organisée par le département de l'information juridique et de la formation judiciaire de la Cour suprême et par le Conseil de la formation judiciaire.

Un bref aperçu de la formation destinée aux juges peut être consulté [ici](#).

Il existe un programme de formation spécial à l'intention des nouveaux juges visant à améliorer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. Il s'agit d'un programme de formation obligatoire pour les juges nouvellement nommés, comprenant une formation juridique ainsi qu'une formation professionnelle.

Le programme comprend les activités de formation suivantes:

1. Déroulement des procédures judiciaires et des audiences
2. Établissement d'une résolution
3. Éthique des juges
4. Formation en gestion du temps
5. Formation aux compétences sociales et à la gestion des conflits
6. Formation à la médiation
7. Comment utiliser les banques d'informations juridiques
8. Formation à la prise de parole en public et formation aux médias
9. Formation en estonien.

Les six premières formations sont obligatoires pour les juges et doivent être suivies dans un délai de trois ans.

Procureurs

Description générale

Il n'existe pas de formation initiale à l'intention des procureurs en Estonie. Après sa nomination, le procureur doit suivre un programme de préparation d'une durée de quatre mois. Ce programme fait office de formation initiale et est obligatoire pour tout procureur nouvellement nommé. Pendant ces quatre mois, le procureur exerce déjà ses fonctions. Ce programme de préparation est un programme individuel et chaque nouveau procureur est encadré par un mentor.

Accès à la formation initiale

Le programme est obligatoire pour chaque nouveau procureur et est automatiquement mis en œuvre.

Format et contenu de la formation initiale

Le programme de préparation vise à fournir des conseils sur la manière de soutenir et d'encadrer la prochaine génération de procureurs en tant qu'organisation professionnelle ouverte.

Le programme de préparation et le choix du superviseur reposeront sur l'expérience et les antécédents professionnels de la personne à superviser, ainsi que sur son profil personnel.

Au début du programme de préparation, le service des ressources humaines organisera un programme d'intégration au sein du bureau du procureur général. Le programme aborde les besoins des procureurs et le code de déontologie et comprend une introduction aux missions du service de surveillance (y compris le règlement des plaintes), une présentation des directives du bureau du procureur concernant les relations avec les médias et une formation sur l'utilisation des différents registres indispensables à l'exécution du travail ainsi que sur le traitement des secrets d'État.

Dans le cadre du programme de préparation, la personne supervisée sera amenée à visiter:

- La préfecture de police locale
- Un tribunal de région local (y compris un tribunal civil), un tribunal d'arrondissement
- Un service de probation et un service d'aide aux victimes
- Une prison, une maison d'arrêt

En outre, il conviendra, dans la mesure du possible, de rendre visite aux autorités suivantes:

- Cour suprême
- Police judiciaire nationale
- Institut estonien de médecine légale
- Administration fiscale et douanière

Dans le programme de préparation, les domaines obligatoires relevant du droit matériel et procédural sont les suivants:

- Phase d'instruction préparatoire
- Procédures juridictionnelles
- Réponses aux plaintes

Au cours de la période d'intégration, tous les procureurs peuvent suivre des cours de formation continue figurant au programme.

Fin de la formation initiale et processus de qualification

Il n'y a pas d'examen. Le mentor de chaque nouveau procureur évalue les résultats obtenus dans le cadre du programme de préparation.

■ Dernière mise à jour: 04/06/2026

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.